



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM 07-23

Nomenclature : 1.1.3

OBJET : Avenant N°2 au contrat de maintenance préventive et curative des matériels de fermeture des bâtiments communaux

Le Maire de la commune de Claix,
VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016
VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal DEL N° 18/2020 et DEL N° : 26/2020

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation du service cité en objet sont prévus au budget communal : 6156

Agissant au nom et pour le compte du groupement de commandes entre la ville et le centre communal d'action sociale de Claix

Délibération N°21/2020 CCAS et Délibération N°54/2020 VILLE

DECIDE de valider l'avenant N°2 au contrat d'entretien N°CE20181001 à la société **LAVINAY Electricité et fermeture 30 allée des prés 38260 GILLONAY**

Le contrat initial : Décision du Maire FACP 04 DM49-18 en date du 12 novembre 2018

Réalisation de visites de maintenance sur les infrastructures de la Commune de Claix: grille métallique ; porte basculante ; rideau métallique ; porte sectionale ; Miniroll.

Visite de maintenance préventive

Sont concernés 8 bâtiments pour un montant annuel de 2 510.00 € HT contrat initial.

Visite de maintenance curative

Tarif unique de 160.00 € pour l'ensemble des interventions de dépannage comprenant le déplacement + 2h mains d'œuvre (heure supplémentaire 50.00€) du contrat initial.

Contrat d'une durée de 5 ans avec effet au 1^{er} janvier 2019 révisé chaque année.

Avenant N°1 a été modifié au Gymnase Léo Lagrange les 6 grilles métalliques compensées motorisées simples d'un montant annuel de 600.00€ HT .

Sont concernés 8 bâtiments pour un montant annuel de 3 110.00.00 € HT avec **avenant N°1**.

Avenant N°2 a été rajouté les rideaux de la Mairie un rideau métallique compensé motorisé simple et 1 rideau métallique miniroll motorisé simple.

Sont concernés 9 bâtiments pour un montant annuel de 3 740.00€ HT

Visite de maintenance curative

Tarif unique de 190.00 € pour l'ensemble des interventions de dépannage comprenant le déplacement + 2h mains d'œuvre (heure supplémentaire 50.00€)

Avenant N°2 soit 3 740.00 € HT sur 1 an (Période 2023) 4 488.00 € TTC

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 Juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Claix le 20 Avril 2023

Le Maire,

Christophe REVIL.



Date d'affichage: 25/04/2023
Date de retrait: 25/06/2023